



## Gardien-Brigadier de Police Municipale

Direction des relations humaines  
T : 01 49 15 55 60

**Commune de 33 266 habitants (surclassée 40 000 à 80 000 habitants) de l'Est parisien en fort développement, reliée à Paris directement par la ligne 11, membre de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, la Ville de Romainville met en œuvre une transformation écologique et sociale ambitieuse, avec la volonté de faire autrement : favoriser la construction collective des politiques publiques (élus, agents municipaux, tissu associatif, habitants) et veiller à la transparence des décisions.**

Pour accompagner cette ambition de réinventer la ville, alors que se lance l'élaboration d'un nouveau projet d'administration et que les priorités de la Police Municipale se dynamisent, Romainville recrute :

**Un.e Gardien.ne-Brigadier.ère de police municipale à temps complet**  
**Cadre d'emplois des Agents de police municipale**  
*(Poste ouvert aux fonctionnaires dans les conditions réglementaires)*

Placé.e sous l'autorité du Maire et sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle du Chef de Police Municipale, le.a Gardien.ne Brigadier.ère de Police Municipale est chargé.e de faire respecter les arrêtés de police du Maire, et d'assurer la protection des personnes et des biens, la surveillance de la voie publique, la constatation des infractions au Code de la Route, les services d'ordres et l'ensemble des missions dévolues à la Police Municipale.

Pour remplir ces missions, vous :

- exercez les missions de prévention, de surveillance générale et assurez une relation d'aide, d'assistance et de proximité avec la population
- assurez la permanence et l'accueil physique et téléphonique du public au poste de police municipale
- constatez les infractions aux arrêtés du Maire
- assurez les missions de Police Administrative et exécutez la Police Judiciaire
- veillez au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique et assurez des missions de prévention

.../...

## **Connaissances et qualités requises :**

- Bonnes connaissances des pouvoirs de police du Maire et des règlements et des codes relevant de vos compétences
- Connaissance des règles de constatation des infractions aux différents codes
- Savoir utiliser les différents registres du service de police municipale ainsi que les différents moyens mis à disposition par l'administration
- Effectuer la permanence opérationnelle et organisationnelle du service de police municipale
- Maîtrise des écrits professionnels
- Savoir rendre compte par oral et par écrit ; respect de la hiérarchie
- Sens du devoir et du service public ; respect de la déontologie et discrétion
- Savoir accueillir des publics différents et des populations spécifiques ; sens de l'écoute et du dialogue
- Faire preuve de discernement et de maîtrise de soi ; gestion du stress
- Faire preuve de retenue et de sang-froid pour intervenir dans des situations parfois conflictuelles
- Avoir une bonne condition physique

## **Obligations**

- Port de l'uniforme fourni par l'administration pendant la vacation de travail ainsi que les équipements de protection individuelle en permanence (gilet par balles, casque lors des événements particuliers...)
- Port armement catégories B et D
- Exercice soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation et de port d'armes
- Permis de conduire obligatoire
- Disponibilité : travail de jour ou de nuit et le week-end.

**Rémunération statutaire + régime indemnitaire** ; possibilité de prime annuelle et de participation à la mutuelle

Ville adhérente à Plurelya, gestionnaire d'œuvres sociales

37h30 par semaine + 15 ARTT

## **Poste à pourvoir le plus rapidement possible**

Pour répondre à cette offre, merci d'adresser au plus tôt votre CV et lettre de motivation à :

Monsieur le Maire par mail à :

[votre.candidature@ville-romainville.fr](mailto:votre.candidature@ville-romainville.fr)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Direction des Ressources Humaines au 01.49.15.55.60.

N.B : la date limite de dépôt des dossiers de candidatures mentionnée est à titre indicatif, des jurys de recrutement sont organisés tout au long de la procédure de recrutement.